



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Préavis N° 57/2016-2021

**Demande de crédit d'un montant de
CHF 215'000.00 en vue de financer l'acquisition
d'une portion d'environ 38'754 m² de la
parcelle N° 302 sise au lieu-dit « Gachet »,
colloquée en zone verte**

Responsabilité du dossier :
Administration générale
M. François Debluë - syndic

Founex, le 3 janvier 2019/cl/10.01

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dans le cadre de sa politique de développement du patrimoine communal et de la mobilité douce, et conformément à son programme de législature, la Municipalité souhaite saisir toutes les opportunités permettant de développer celle-ci. C'est pourquoi elle soumet à votre approbation, par le biais du présent préavis, la possibilité de se porter acquéreuse d'une portion de la parcelle N° 302 située au lieu-dit « Gachet » et en limite de territoire avec la Commune de Bogis-Bossey.

2. Descriptif de la parcelle

D'une surface de 115'488 m², la parcelle N° 302 est colloquée pour 77'255 m² en zone agricole et pour 38'754 m² en zone « verte » de notre plan des zones. Elle est actuellement la propriété de Monsieur Luc Hegetschweiler, domicilié à Founex, qui a proposé à la commune d'acquérir la partie sise en zone « verte ».

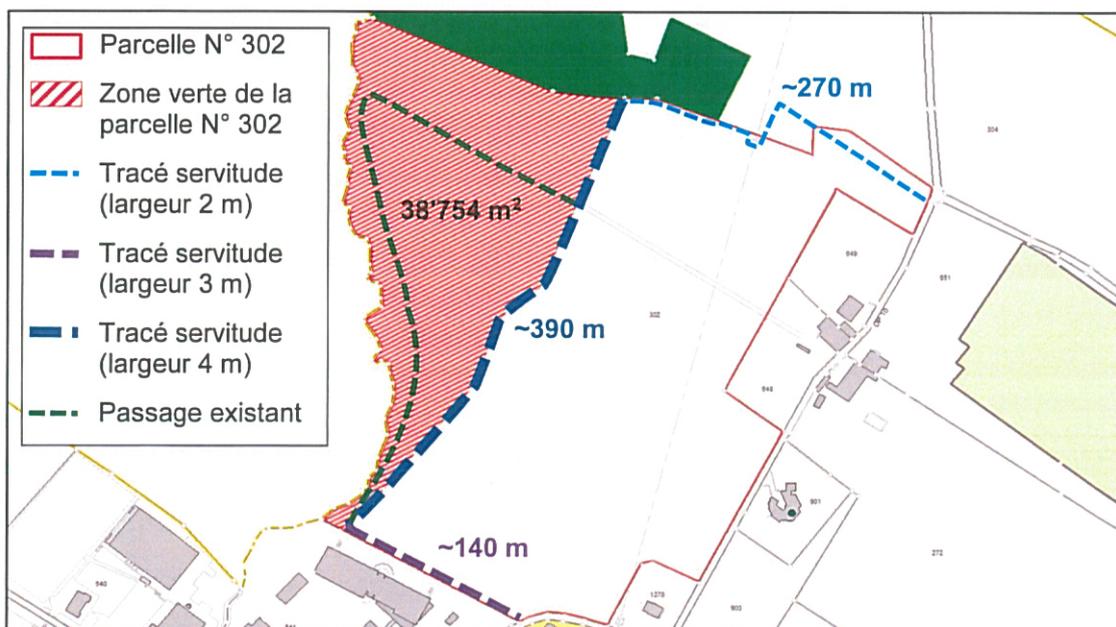
Selon les dispositions de notre plan des zones actuel, la zone verte est destinée au maintien ou à la création d'espaces verts, et en outre à l'aménagement d'emplacements réservés à la pratique du sport ou à la détente. Néanmoins, la zone verte est considérée, au niveau fédéral et cantonal, comme zone forestière et est donc soumise à la Loi forestière.

3. Projet

La Municipalité souhaite, une fois l'acquisition de cette zone verte devenue effective, offrir à la population un lieu de promenade en prolongation de l'Avenue de Bossey, comme cela avait par ailleurs été évoqué par les délégués du Conseil communal lors des ateliers qui se sont déroulés les 4 décembre 2017 et 8 mai 2018 concernant le PDCom (voir plan ci-joint).

Des tractations sont d'ores et déjà intervenues avec les propriétaires des parcelles N° 302 et 303 afin de rétablir les limites de ces biens-fonds de manière rectiligne, permettant ainsi un accès plus aisé à la future forêt communale, qui contient déjà un passage à pied reliant le Greny jusqu'à l'Ecole Internationale, passage qu'il y aura lieu de remettre en état et d'entretenir régulièrement.

Lors des tractations avec M. Luc Hegetschweiler, il a également été convenu qu'une servitude sera inscrite au Registre Foncier, afin de permettre l'accès tant aux piétons qu'aux machines nécessaires pour les travaux d'entretien. Cette servitude sera entièrement réalisée sur la partie agricole de la parcelle 302. Elle sera divisée en trois tronçons d'une largeur de 2, 3 et 4 m pour 270, 140 et 390 m respectivement, soit un total de 2'520 m² pour 800 m de longueur, conformément à l'art. 58, al. 3 de la Loi forestière vaudoise.



6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 57/2016-2021, concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 215'000.00 en vue de financer l'acquisition d'une portion de la parcelle N° 302
- Ouï** le rapport de la Commission mobilité
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 57/2016-2021, concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 215'000.00 en vue de financer l'acquisition d'une portion de la parcelle N° 302
- D'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 215'000.00
- D'autoriser** la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou à emprunter si nécessaire
- D'autoriser** la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement sur le fonds de réserve pour « Constructions futures + autres investissements » n° 9282.003

Ainsi approuvé par la Municipalité le 7 janvier 2019, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

François Debluë

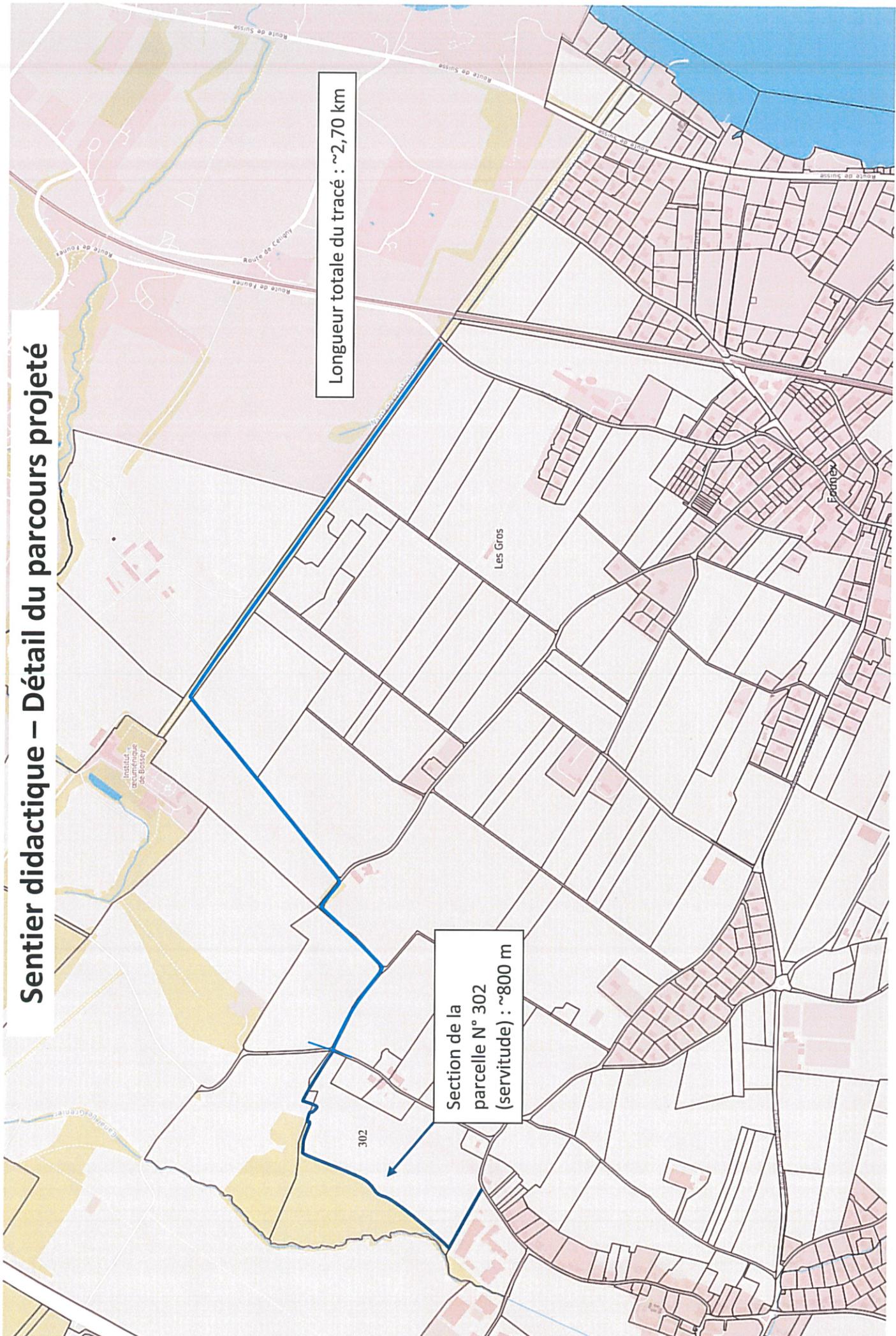
la Secrétaire :

Claudine Luquiens



Annexe : ment.

Sentier didactique – Détail du parcours projeté



Longueur totale du tracé : ~2,70 km

Section de la parcelle N° 302 (servitude) : ~800 m

Rapport de la Commission de mobilité – Préavis no 57/2016-2021 - Demande de crédit d'un montant de CHF 215'000.00, en vue de financer l'acquisition d'une portion d'environ 38'754m² de la parcelle N°302 sise au lieu-dit « Gachet », colloquée en zone verte

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Réunie à la demande de la municipalité en date du 14 janvier 2019 pour la présentation du préavis précité, la commission de mobilité a été informée que la commune voulait acquérir une portion de forêt. Le préavis nous a été présenté par Monsieur François Debluë en présence de l'ensemble de la municipalité. Nous avons reçu des réponses claires à toutes les questions que nous avons posées. A noter que la commission des finances était également convoquée pour cet objet.

Introduction

Dans le cadre de sa politique de développement du patrimoine communal et de la mobilité douce, et conformément à son programme de législature, la municipalité souhaite saisir toutes les opportunités permettant de développer celle-ci. C'est pourquoi elle soumet à votre approbation, par le biais du présent préavis, la possibilité de se porter acquéreuse d'une portion de la parcelle N°302 d'une surface de 115'488 m² située au lieu-dit « Gachet » et en limite de territoire avec la commune de Bogis-Bossey.

Cette portion d'une superficie de 38'754 m² se trouve en zone « verte » du plan des zones de notre commune. Le propriétaire a proposé à la commune de l'acquérir.

Utilisation

La portion de parcelle est en zone forestière et est donc soumise au niveau fédéral et cantonal à la loi sur les forêts. Dans le cadre du plan de zone de Founex, elle devra répondre aux critères de la zone verte à savoir :

- Maintien ou création d'espace vert.
- Aménagement d'emplacement sportif
- Zone de détente

Projet

La Municipalité souhaite aménager cette zone en un lieu de promenade en prolongation de l'avenue de Bossey et y inclure éventuellement un parcours didactique dont les thèmes restent à établir.

Afin de permettre un accès aisé à cette future forêt, des transactions sont déjà intervenues avec les propriétaires des parcelles 302 et 303 notamment en prévoyant l'inscription de servitudes au registre foncier comme expliqué au préavis Municipal.

Conclusion

Considérant que ce projet améliorera le cadre de vie des habitants de Founex et sera une valeur ajoutée au patrimoine communal, la commission de mobilité vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

D'approuver le préavis municipal n° 57/2016-2021, demande de crédit d'un montant de CHF 215'000 en vue de financer l'acquisition d'une portion d'environ 38'754m2 de la parcelle N°302 sise au lieu-dit « Gachet », colloquée en zone verte.

Ainsi fait à Founex, le 25 janvier 2019

Pour la commission de mobilité :

Claude Briffod

Emile Camilo

Florence Wargnier

Vincent Damba

Cédric Stern

Excusées :

Alexandra de la Tour d'Auvergne

Anita Widmer

**Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal
No. 57/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de
CHF 215,000.00 TTC en vue de financer l'acquisition d'une portion
d'environ 38'754 m2 de la parcelle 302 sise au lieu-dit "Gachet", colloquée
en zone verte.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité le 14 janvier 2019, en présence de M. François Debluë, syndic, de Mmes Audrey Barchha et Lucie Kunz-Harris ainsi que de Messrs. Jean-Pierre Debluë et Denis Lehoux, municipaux, de Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale, de Mme Samantha Kucharik, boursière, et de Messrs. Adrien Vallotton et Christophe Hermanjat, chefs de service.
Le préavis 57/2016-2021 nous a été présenté par M. François Debluë, syndic.

1. Préambule

Dans le cadre de sa politique de développement du patrimoine communal et de la mobilité douce, et conformément à son programme de législature, la Municipalité souhaite saisir toutes les opportunités permettant de développer celle-ci. C'est pourquoi la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil, par le biais du présent préavis, la possibilité d'acquérir une portion de la parcelle no. 302, située au lieu-dit "Gachet", en limite de territoire avec la Commune de Bogis-Bossey.

2. Descriptif de la parcelle

D'une surface de 115'488 m2, la parcelle no. 302 est colloquée pour 77'255 m2 en zone agricole et pour 38'754 m2 en zone "verte" de notre plan des zones. Elle est actuellement la propriété de M. Luc Hegetschweiler, domicilié à Founex, qui a proposé à la commune d'acquérir la partie sise en zone "verte".

3. Projet

La Municipalité souhaite offrir à la population un lieu de promenade en prolongation de l'Avenue de Bossey, comme évoqué par le passé lors de divers ateliers.

Des tractations sont d'ores et déjà intervenues avec les propriétaires des parcelles nos. 302 et 303 afin d'établir les limites de ces biens-fonds de manière rectiligne, permettant ainsi un accès plus aisé. Toutefois il y aura lieu de remettre en état et d'entretenir le passage à pied reliant le Greny et l'Ecole Internationale, ce pour quoi il a été convenu qu'une servitude (entièrement réalisée sur la partie agricole de la parcelle no. 302) sera inscrite au Registre Foncier. Les travaux d'entretien et de création du cheminement piétonnier feront l'objet d'une demande de crédit ultérieure.

4. Description des coûts:

Frais d'acquisition de la parcelle:	CHF 193'507.25
Honoraires pour prestations d'un géomètre:	CHF 9'700.00
Frais du Registre foncier:	CHF 1'000.00
Divers et imprévus:	CHF 10'210.00
Total TTC arrondi:	CHF 215'000.00

5. Conclusions

Considérant les éléments présentés, s'agissant de l'acquisition de la parcelle sus-citée ainsi que des frais d'abornement, de mutation de servitudes et de notaire, la Commission des Finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

D'approuver le préavis municipal No. 57/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 215'000.00 TTC en vue de financer l'acquisition d'une portion de la parcelle no. 302

D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 215'000.00

D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire; et aussi

D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement sur le fonds de réserve pour "Constructions futures & autres investissements" no. 9282.003

Fait à Founex, le 16 janvier 2019,

Les membres de la Commission des finances,

Laurent Kilchherr

Jean Righetti

Francois Girardin

Marc Barbé

Gerhard Putman-Cramer

(excusé: Hervé Mange)